



Vals-Près-Le Puy, le 12 mars 2021

A Mesdames, Messieurs les adhérents territoriaux

Objet : Convocation A.G 2021 par correspondance

Madame, Monsieur,

Face au contexte sanitaire du moment et suite à la circulaire de la Fédération Nationale des Chasseurs du 2 février dernier, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs, réuni en séance le 26 février, a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas pouvoir organiser en présentiel l'Assemblée Générale de la F.D.C en avril 2021.

Pour les mêmes motifs, les Pré Assemblées 2021 sont, de fait, annulées.

En revanche, les membres du C.A ont relevé le caractère primordial de l'expression des adhérents de la F.D.C.

En conséquence, en référence à la même circulaire de la F.N.C et conformément à l'Article 5 du Règlement Intérieur de la F.D.C adopté par l'Assemblée Générale de la F.D.C du 20 avril 2019, le C.A a convenu de vous proposer un vote par correspondance. Fixée par le C.A de la F.D.C le 26 février dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que **l'Assemblée Générale statutaire dématérialisée** de la F.D.C de la Haute-Loire se tiendra le **jeudi 29 avril 2021**.

Vous devrez faire parvenir vos bulletins de vote (qui vous seront adressés au moins dix jours avant l'A.G avec toutes les modalités) par voie postale (enveloppe préaffranchie fournie par la F.D.C) auprès de l'huissier mandaté à cet effet par la F.D.C **au plus tard le 28 avril (cachet de la poste faisant foi)**.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale statutaire dématérialisée du 29 avril 2021 arrêté par le Conseil d'Administration du 26 février sera le suivant :

- *Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mai 2020,*
- *Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019, quitus, affectation du résultat,*
- *Présentation des Administrateurs cooptés par le Conseil d'Administration du 21/01/2021,*
- *Rapport moral du Président,*
- *Compte rendu financier saison 2019/2020,*
- *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020,*
- *Présentation du budget de l'exercice 2021-2022,*
- *Vote des résolutions comptables, des vœux et ratifications des Administrateurs cooptés.*

.../...

Le dépouillement du vote aura lieu, sous contrôle de l'huissier, le mercredi 5 mai 2021 de 8 h 30 à 12 h 00 au Siège Social de la F.D.C.

Deux scrutateurs sont demandés parmi les adhérents pour être présents. Aussi, au nom du Conseil d'Administration, je vous demande de bien vouloir vous signaler au moins 20 jours avant l'Assemblée Générale, si vous souhaitez y participer à ce titre.

Tous les documents correspondants vous seront envoyés, accompagnés d'une notice explicative détaillée pour le vote.

- **Conditions de participation :**

Les votants :

Ils sont de deux types :

LE CHASSEUR INDIVIDUEL : il dispose d'une voix mais il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent. Un chasseur individuel désirant prendre part au vote devra s'inscrire auprès du Siège Social de la F.D.C vingt jours avant l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 9 avril date limite impérative. Il devra également fournir une copie de son permis de chasser validé pour le département et pour l'année en cours et fournir son timbre vote Haute-Loire. Je vous rappelle que les pouvoirs « *chasseurs* » (10 maximum) conformes au modèle disponible sur demande à la Fédération Départementale des Chasseurs doivent être adressés (cachet de la poste faisant foi) ou déposés au Siège Social au moins **20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 9 avril 2021.**

LE TERRITOIRE : A.C.C.A et Chasses Privées adhérentes. Le territoire peut disposer de voix des chasseurs sans limitation et bénéficie de voix « *hectares* » (une voix par 50 hectares) jusqu'à un maximum de 2 500 hectares soit 50 voix « *hectares* ». Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix que le centième du nombre total d'adhérents de la campagne cynégétique précédente (61 voix pour l'assemblée 2021). Il conviendra donc que vous preniez vos dispositions pour que le nombre de votants par correspondance soit conforme au nombre de cartes fédérales qui vous seront ultérieurement adressées. Si ce n'est déjà fait, je vous rappelle que les délégations de pouvoirs au territoire conformes au modèle qui vous a été fourni (timbres vote de vos chasseurs et dont un modèle complémentaire vierge est joint à la présente) doivent être adressées (cachet de la poste faisant foi) ou déposées au Siège Social au moins **20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le 9 avril 2021.**

- **Questions à l'ordre du jour :**

Elles y figurent soit sur l'initiative du Conseil d'Administration, soit sur celle de 50 adhérents de la saison en cours. Dans cette hypothèse, les questions sont adressées et reçues par lettre recommandée avec accusé de réception **avant le 9 avril 2021** au secrétariat de la Fédération. Un modèle type est également disponible en Fédération.

• **Ratification de cinq candidats cooptés :**

Suite à des réunions de secteur d'Administrateur en début d'année 2020 et en conformité avec les Statuts de la F.D.C (Article 5, paragraphe 40), cinq candidats ont été cooptés par le Conseil d'Administration.

En application de ce même article des Statuts, ces personnes cooptées doivent être ratifiées à la plus prochaine Assemblée Générale, soit en 2021.

Leur mandat expirera en 2022 où l'ensemble du Conseil d'Administration sera rééligible.

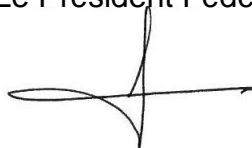
• **Candidats cooptés :**

- Secteur N° 4 : *M. Ludovic LOUBARECHE*
- Secteur N° 6 : *M. Julien RAVEYRE*
- Secteur N° 7 : *M. Pascal TRESCARTE*
- Secteur N° 13 : *M. Petrus VILLARD*
- Secteur N° 15 : *M. Stéphane SOUVIGNET*

Chaque candidat se présentera à vous par écrit. Cette présentation sera jointe au dossier préparatoire à cette Assemblée qui vous sera adressé au moins dix jours avant le 29 avril 2021.

Mes services restant à votre entière disposition au besoin, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président Fédéral,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis Garnier', written over a horizontal line.

Louis GARNIER